

Le sous-financement des universités québécoises

Geneviève Racette

Volume 11, Number 1, 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/900485ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/900485ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (print)

1705-0065 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Racette, G. (1985). Le sous-financement des universités québécoises. *Revue des sciences de l'éducation*, 11(1), 141–151. <https://doi.org/10.7202/900485ar>

Documents

Le sous-financement des universités québécoises

Les coupures budgétaires dans les universités. Quelques jalons

«Le 25 avril dernier (1984), le ministère de l'Éducation demandait l'avis au Conseil des universités concernant le cadre de financement du système universitaire pour l'année 1984-1985. Dans son avis rendu le 18 mai 1984 (avis no 83-24), le Conseil s'est prononcé essentiellement sur les questions reliées au niveau du financement. Dans sa première réponse au cadre de financement, le Conseil a recommandé au ministre de l'Éducation de réviser sa politique de compression budgétaire, annoncée pour 1984-1985 et 1985-1986, en ajoutant au minimum à l'enveloppe globale des universités, 11,5 millions de dollars en 1984-1985. De ce montant, 10 millions de dollars serviraient d'une part à financer l'augmentation des clientèles non concernées par le virage technologique et d'autre part, à compenser la hausse des coûts de location, évitant ainsi de faire encore des prélèvements à l'enveloppe de base de chacune des universités. Le Conseil estimait alors que ces prélèvements étaient de trop, surtout dans le contexte où les subventions universitaires diminuent de 30% en dollars constants par étudiant entre 1978-1979 et 1984-1985 »¹.

Chaque année, depuis 1978, la même histoire se répète. L'État sabre les budgets des universités. Le 30 janvier 1981, madame Paule Leduc, alors présidente du Conseil des universités, rendait public l'*Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire 1981-1982*. Dans son avis, le Conseil, tout en dénonçant la proposition gouvernementale d'augmenter de 6,9% seulement les subventions aux universités pour l'exercice financier 1981-1982, encourage le gouvernement à proposer aux universités «une décroissance planifiée». Conscient que «décroissance et développement obéissent à des mentalités» différentes, le Conseil recommande que «l'État redéfinisse ses priorités quant aux grands objectifs de l'enseignement supérieur, notamment les objectifs de développement et d'accessibilité»². Le 3 février 1981, l'ex-ministre de l'Éducation, Camille Laurin, dévoilait, dans un discours s'adressant aux représentants de la communauté universitaire québécoise, son plan d'orientation de ces institutions. À son tour, le ministre déclare que les universités qui ont eu à «gérer la croissance» durant 20 ans, devront désormais «apprendre à gérer l'austérité et une certaine décroissance»³. Du même souffle, pourtant, M. Laurin affirme que les grands objectifs d'accessibilité et de qualité de l'enseignement supérieur doivent être maintenus, voire dépassés!...

Au-delà des discours, le gouvernement québécois a imposé aux universités

des coupures budgétaires de l'ordre de 125 millions de dollars entre 1977 et 1981. Pour l'exercice financier 1981-1982, il a forcé les universités à réaliser, à l'intérieur d'une seule année budgétaire, des économies de l'ordre de 87 millions de dollars. « Le financement des universités au Québec a subi une chute dramatique ces récentes années, une chute particulièrement accélérée depuis 1981. C'est ainsi que tous les indices se rapportant aux revenus des universités, en dollars constants, sont tombés de manière fulgurante. Entre autres, les dépenses universitaires per capita, rapportées à chaque étudiant équivalent temps complet, avaient déjà atteint en 1982-1983 un niveau inférieur à celui de 1976-1977 (155,77 \$ contre 163,20 \$) sous la double influence de l'augmentation des clientèles et du rétrécissement de l'enveloppe du financement »⁴. « Il en coûte donc aujourd'hui moins cher à chaque citoyen pour financer un étudiant universitaire qu'en 1976-1977. Les universités sont même parvenues à réduire de la moitié, par rapport à 1978-1979, le coût de chacun des étudiants inscrits dans leur établissement. En fait, chaque étudiant coûte à l'université les trois-quarts de ce qu'il fallait en 1976-1977 »⁵.

Les « établissements universitaires supportent à eux seuls, cette année (1984-1985), 10% des compressions que tout l'appareil gouvernemental s'est imposé et 50% des économies que le secteur de l'Éducation doit réaliser. Or, les universités ne représentent que 3,5% de l'ensemble des dépenses publiques et 16% des crédits de l'Éducation. On peut difficilement s'empêcher d'y voir un traitement discriminatoire lié au peu de place qu'on veut accorder aux universités et à l'avenir du Québec »⁶. Les coupures budgétaires imposées aux universités sont d'autant plus dramatiques qu'en 1983-1984, « plus de 80% des nouvelles clientèles se sont inscrites dans les secteurs dits du virage technologique... Or, dans ces secteurs, le coût par étudiant est deux à trois fois plus élevé que pour les autres disciplines. Cette pression supplémentaire sur les finances universitaires n'a pas été compensée par le gouvernement »⁷.

Comment l'État justifie-t-il les sacrifices financiers qu'il impose aux universités depuis 1978? Cette année-là, « le gouvernement a entrepris de modifier la formule de calcul de subventions aux universités, anticipant une chute importante des inscriptions universitaires en 1981-1982. S'appuyant sur des prévisions établies pour l'essentiel à partir d'études démographiques, un comité du ministère de l'Éducation et des directions d'établissements avaient réalisé en 1977 des scénarios de décroissance des populations étudiantes. La réalité les a fait mentir. Non seulement les inscriptions universitaires n'ont-elles pas commencé à décroître en 1981-1982, elles n'atteindront surtout pas leur plancher en 1984-1985. On les annonce déjà à la hausse »⁸. « Contrairement à ce qui était aussi prévu, elles ne se stabiliseront probablement pas non plus de 1984 à 1991. Le Conseil des universités, qui critiquait l'année dernière (novembre 1983) les prévisions du ministère quant à l'évolution des clientèles, a carrément contredit ces scénarios, même les plus récents »⁹.

L'accessibilité à l'enseignement supérieur gravement menacée

Dans son Bulletin d'information du mois de décembre 1984, le Conseil des

universités note: «Ce qui retient actuellement l'attention des observateurs du système universitaire québécois, c'est principalement la question du financement de ses activités. Aussi, ce sujet fut au centre des discussions lors d'une rencontre entre le ministre de l'Éducation, monsieur Yves Bérubé et le Conseil des universités. Cet échange a permis aux membres du Conseil de faire connaître au ministre leurs préoccupations quant au niveau très bas des revenus des universités québécoises et aux conséquences graves d'une telle situation»¹⁰. Plus loin, le Conseil ajoute: «Le financement des universités québécoises a aussi fait l'objet des préoccupations de la Commission parlementaire de l'éducation et de la main-d'œuvre. Invité à témoigner devant cette Commission, le Conseil des universités a déposé un mémoire dans lequel il analyse la situation financière des universités québécoises. Rappelant qu'à la suite des compressions sévères des dernières années, les revenus par étudiant des universités québécoises sont maintenant parmi les plus bas au pays, le Conseil s'est inquiété des conséquences de cet état de choses pour la qualité de l'enseignement»¹¹.

En effet, les répercussions des coupures budgétaires imposées aux universités sont dramatiques. La qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité en est douloureusement affectée. Le gouvernement québécois, par ses politiques financières, compromet dangereusement le développement du réseau universitaire et remet en question brutalement les objectifs d'accessibilité à l'enseignement supérieur poursuivis depuis 20 ans. Déjà en 1979, la Commission d'étude sur les universités s'étonnait que le ministère de l'Éducation, au «moment même où il affirmait sa ferme volonté de maintenir sa politique d'admissibilité à l'université, se soit engagé dans des coupures budgétaires ayant pour effet de décourager la croissance des effectifs étudiants. Combien plus étonnant encore le fait qu'aucune tentative n'ait été faite, ni de la part du ministère de l'Éducation, ni de la part du Conseil des universités, de s'assurer a priori que les coupures n'auraient pas l'effet contraire à la réalisation de cet objectif d'accessibilité, ou de vérifier a posteriori les conséquences de ces restrictions sur l'accès en 1978»¹².

Le gouvernement, pour justifier les coupures budgétaires qu'il impose aux universités, allègue que «le taux de fréquentation universitaire du Québec a dépassé de beaucoup celui de l'Ontario et qu'ainsi le niveau de scolarité québécois rattrapera à long terme celui de l'Ontario»¹³. Pourtant, «s'il y a bien eu croissance des effectifs universitaires au Québec au cours des dernières décennies, on ne peut vraiment dire que les objectifs visés aient pleinement été atteints. Cette croissance n'a pas vraiment donné lieu à un «rattrapage» du Québec à ce chapitre; elle n'a même pas empêché le retard de s'accroître encore plus. Elle n'a pas éliminé les écarts considérables entre les francophones et les non-francophones du Québec dans l'accès à la formation universitaire; elle n'a pas assuré une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur, les étudiants d'origine plus modeste étant nettement défavorisés dans leurs chances d'accès à l'université»¹⁴.

D'ailleurs, l'ex-ministre Laurin reconnaît lui-même qu'au chapitre de l'accès à l'université, «certains aspects des données disponibles ne manquent pas de soulever

des interrogations. C'est ainsi qu'on peut noter: des taux relativement élevés de fréquentation à temps partiel, notamment chez les adultes en exercice d'emploi; des taux encore relativement bas de fréquentation des étudiants francophones; des taux de passage du collège à l'université qui sont encore améliorables; enfin, un certain sous-développement des cycles supérieurs»¹⁵. M. Laurin constate d'autre part que «l'accessibilité accrue n'a pas encore substantiellement changé la configuration de la représentation des classes sociales à l'université»¹⁶.

L'accessibilité quantitative

Qu'en est-il, en réalité, de l'accessibilité à l'enseignement supérieur au Québec? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. S'il est vrai que «le taux de fréquentation universitaire des 20-34 ans passe de 3,2% en 1968 à 8,6% en 1978»¹⁷, une analyse plus approfondie révèle «qu'une grande proportion (65,3%) de la croissance des clientèles entre 1968 et 1978 est le fait de la croissance particulièrement impressionnante qu'ont connue les clientèles à temps partiel durant cette période; en effet, en dix ans, celles-ci ont multiplié leurs effectifs par près de neuf (facteur de croissance de 8,7) tandis que la clientèle inscrite à temps complet ne fait que doubler (facteur de croissance de 2,2)»¹⁸. Ainsi «le fait que l'accroissement de la clientèle soit surtout dû à la croissance des inscriptions à temps partiel, dont l'unité vaut le tiers d'une même unité pour les inscriptions à temps complet, pondère à la baisse l'accroissement réel de la clientèle de 1968 à 1978»¹⁹. De plus, les statistiques révèlent qu'au Québec, «les étudiants à temps complet et de langue française ont un taux de fréquentation qui reste inférieur de 10% par rapport à l'Ontario»²⁰.

Comme le souligne à juste titre le Conseil des universités, dans son avis de mars 1980, «il devient impérieux d'analyser davantage ce phénomène du taux de fréquentation qui masque, en fait, un problème plus fondamental d'objectifs de développement du système universitaire et de scolarisation de la population québécoise»²¹. En effet, s'il est vrai que le taux de fréquentation universitaire a sensiblement augmenté au cours des dernières années, «le Québec accuse encore du retard dans la scolarisation de sa population: en mai 1978, il y aurait 5,9% de la population active possédant un diplôme universitaire en comparaison de 8,4% en Ontario et 7,8% au Canada (excluant le Québec)»²². La comparaison entre le comportement des francophones et des anglophones au Québec soulève encore plus d'inquiétude: 88,3% des étudiants anglophones «qui poursuivent leurs études au-delà du niveau de Cégep II s'inscrivent à l'université, comparativement à 45,7% seulement dans le secteur francophone. De sorte que, globalement, près de 44% des étudiants du secteur anglophone inscrits au secondaire V en 1972 ont pu s'inscrire à l'université. On se rappellera que le taux correspondant dans le secteur francophone était d'environ 14%»²³. Si le «taux d'accès aux programmes des Québécois anglophones dépasse de 54% celui des Ontariens» celui des Québécois anglophones dépasse de 44% celui des Québécois francophones»²⁴.

D'autres données sont révélatrices des écarts qui séparent le Québec et

l'Ontario en ce qui concerne l'accès à l'université. Elles « indiquent que le Québec, loin d'être sur la voie du rattrapage, voit s'agrandir l'écart avec l'Ontario, de 1971 à 1976. Malgré une hausse de sa population de 18 à 24 ans supérieure à celle du Québec durant cette période (11,7% vs 10,6%), l'Ontario a accru sa proportion de diplômés par rapport à cette population, alors que la proportion comparable au Québec a diminué légèrement. L'écart entre les taux enregistrés par chacune des deux provinces était de 0,7% en 1971. Il est passé à 3,5% en 1976 »²⁵. Des statistiques récentes indiquent en effet que chez les jeunes de 18 à 24 ans le pourcentage de diplômés est de 3,9% au Québec alors qu'il atteint 7,4% en Ontario²⁶.

Les statistiques relatives aux diplômes de deuxième et troisième cycles expriment la même tendance : « En 1976, on discernait 2,845 diplômes de deuxième et troisième cycles dans les universités québécoises et plus du double en Ontario, soit 6,966. Au seul niveau du doctorat, le nombre était presque trois fois plus élevé dans la province voisine, soit 879, par rapport à 299. L'ensemble de ces indices incite donc à reconnaître qu'il y a eu effectivement une croissance de l'enseignement supérieur au Québec, mais que la tendance n'est sûrement pas au « rattrapage » par rapport à l'Ontario, du moins depuis 1971 »²⁷. Signalons enfin qu'en 1975, les universités anglophones du Québec octroyaient 45% des diplômes de troisième cycle alors que les anglophones représentaient 20% de la population québécoise²⁸.

L'égalité d'accès

« L'accessibilité, si on l'associe, d'une part, à l'accroissement des clientèles, renvoie aussi, d'autre part, au concept 'd'égalité des chances' »²⁹. « La vaste réforme du système d'enseignement québécois, amorcée au cours des années '60... avait pour objectif avoué, une démocratisation de l'enseignement qui devait s'exprimer, entre autres, par une accessibilité accrue aux niveaux supérieurs de l'éducation. On voulait alors ouvrir les portes de l'université au plus grand nombre. Et on voulait aussi le faire de la façon la plus égalitaire possible, en facilitant l'entrée à ceux qui n'avaient pas, traditionnellement, accès à l'institut du haut savoir »³⁰.

Or, « l'accès aux universités francophones québécoises est toujours aussi inégalitaire qu'il l'était avant la réforme. Ainsi, l'origine sociale (occupation du père) demeure toujours un des déterminants importants de la fréquentation universitaire »³¹. La probabilité pour des étudiants de secondaire V du système scolaire public francophone de parvenir à l'université est plus de quatre fois supérieure pour les étudiants issus des milieux des professions libérales et de la haute administration que pour les fils et filles d'ouvriers et de fermiers. « Quant aux enfants des semi-professionnels et des cadres moyens, leurs chances d'accéder à l'université se révèlent deux fois plus élevées que celles des fils et filles d'ouvriers et de fermiers »³². Des statistiques indiquent que la proportion d'étudiants dont le père est « col bleu » n'a augmenté que légèrement « passant de 33% à 35% (le taux de représentation de cette classe dans la population active masculine âgée de 45 à 65 ans est passé de 57% à 62%) alors que ceux dont le père était issu de la petite et moyenne entreprise n'ont

aucunement perdu leurs privilèges, ils les ont au contraire améliorés passant de 46,5% à 53,3% (le taux de représentation de cette classe dans la population active masculine âgée de 45 à 65 ans est passé de 22,4% à 28,4%). Ces données rapportées aux taux de représentation de ces classes dans la population active masculine âgée de 45 à 65 ans mettent en évidence que les rapports effectifs-populations actives n'ont pas changé dans le temps et que les chances d'accès à l'enseignement supérieur entre ces deux catégories est toujours de 4,5 contre 1 en faveur de la petite et moyenne entreprise »³³.

Les chiffres sont éloquentes : les objectifs d'accessibilité, même si la situation s'est améliorée au cours des dernières années, sont loin d'être atteints. Or, le gouvernement québécois, par les décisions qu'il prend, s'acharne à mettre un frein au développement de l'enseignement supérieur, refusant ainsi de tenir compte de l'avis du Conseil des universités qui « croit nécessaire que la hausse du taux de fréquentation soit financée de façon satisfaisante. Le maintien de la politique d'accessibilité à l'université demeure, pour le Conseil, un objectif prioritaire »³⁴. Dans cet avis du mois de mars 1980, le Conseil faisait la recommandation suivante : « ATTENDU l'importance de maintenir l'objectif de l'accessibilité à l'enseignement supérieur; ATTENDU la nécessité d'améliorer le niveau de scolarisation universitaire de la population québécoise; ATTENDU le faible taux de fréquentation de la population de langue française poursuivant des études à temps complet; ATTENDU le besoin de maintenir l'effort de scolarisation universitaire de la population plus âgée entreprenant des programmes à temps partiel; Il est recommandé que la politique de financement de la croissance du taux de fréquentation universitaire soit maintenue »³⁵.

Le gouvernement québécois, par ses politiques de financement aux universités, ne tient pas compte non plus des recommandations de la Commission d'étude sur les universités : « il est essentiel de promouvoir au Québec, à l'heure actuelle, une augmentation du taux de fréquentation des institutions universitaires. Et cette position n'est ni irréfléchie, ni révolutionnaire : elle se situe au contraire dans la logique même de la poursuite du développement culturel, social et économique du Québec. Le récent rapport Healy affirme d'ailleurs, en ce qui concerne les sciences humaines, que tout ralentissement de la croissance au niveau des études supérieures dans les universités québécoises francophones serait catastrophique puisqu'il 'nuirait au développement de la culture scientifique au Québec'. Toute restriction atteindrait les universités francophones en plein cœur, 'au moment où elles viennent tout juste de prendre leur envol et sont aujourd'hui au niveau où les universités de Toronto, de la Colombie-Britannique et McGill se trouvaient il y a cinq ou dix ans' »³⁶.

« Le retard du Québec, continue la Commission d'étude sur les universités, dans la production de diplômés en sciences humaines, souligné par le rapport Healy, avait également été établi pour diverses disciplines en sciences appliquées lors des études sectorielles effectuées à l'occasion de l'Opération Sciences appliquées (OSA). On y signalait, entre autres, qu'il faudrait quadrupler les nouvelles inscriptions de Québécois francophones au deuxième cycle afin d'atteindre en 1978 le niveau

proportionnel qui prévalait en Ontario en 1970; au troisième cycle, les nouvelles inscriptions devraient être doublées pour atteindre le niveau correspondant. En somme, ce retard que le Québec avait à combler semble exister toujours au niveau de l'enseignement supérieur. Le besoin de rattrapage est encore bien actuel»³⁷. L'ex-ministre Laurin lui-même est très conscient de cette situation puisqu'il affirme: «il est impératif de stimuler le développement des études de 2^e et 3^e cycles et de la recherche»³⁸.

Comment le gouvernement québécois peut-il prendre des mesures de nature à limiter l'accessibilité à l'enseignement universitaire alors que «le chômage frappe toujours davantage les moins instruits que ceux qui ont une plus grande instruction. Pour le Canada, le taux moyen de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans au cours des printemps 1974 à 1977 a été de 5% chez les diplômés universitaires, de 6% chez les diplômés de niveau collégial, de 13% pour ceux du niveau secondaire et, enfin de 23% pour ceux qui n'avaient pas dépassé le niveau élémentaire»³⁹. En 1981, «les détenteurs d'un baccalauréat n'ont été affectés par le chômage qu'à 3,2%, alors que les diplômés du secondaire, âgés eux aussi de plus de 25 ans, connaissaient un taux de 5,6%. Il faut noter par ailleurs, que la crise économique a surtout touché les 18-24 ans qui, pour la plupart, ne détiennent pas de diplôme universitaire»⁴⁰.

Il faut aussi signaler que les conséquences des décisions gouvernementales seront tragiques parce qu'elles entraîneront le contingentement. Qui dit contingentement dit sélection. Or «la plupart des méthodes de sélection renvoient à un critère principal, celui de l'excellence du dossier... Mais est-il acceptable que, dans un système qui se veut démocratisé, la sélection se fasse en fonction des mêmes critères que dans un système élitiste, soit la concurrence du classement méritocratique fondé sur les notes scolaires, soumise aux contractions ou aux mouvements d'expansion de l'activité économique?»⁴¹

La qualité de l'enseignement menacée.

Plus d'étudiants par professeur et des groupes-cours plus nombreux

«Le ratio étudiants/professeur a grimpé de 30% en moins de dix ans au point que le Conseil des universités estimait déjà en mars 1983 qu'il faudrait 1500 professeurs de plus au Québec pour ramener ce ratio au niveau de l'Ontario»⁴².

Sous prétexte de favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation, selon le mot d'ordre d'un de ses titulaires «faire plus avec moins», demande aux universités de revoir la taille des groupes-cours. Conjuguée avec des mesures ayant pour effet d'augmenter la charge d'enseignement des professeurs, l'augmentation du nombre d'étudiants par groupe-cours permettrait au gouvernement de réaliser des économies substantielles. L'hypothèse envisagée est la suivante: les professeurs contribueront désormais à la poursuite des objectifs de démocratisation des études universitaires en enseignant un plus grand nombre d'heures à un plus grand nombre d'étudiants. Pour justifier l'application de telles

mesures, on laisse entendre qu'il n'y a pas de lien évident entre la taille des groupes-cours et la qualité de la formation des étudiants.

Une augmentation des heures d'enseignement des professeurs, à elle seule, «entraîne fatalement une réduction de certaines autres activités, par exemple le travail individuel auprès des étudiants. Elle mène aussi à la disparition d'une foule de méthodes nouvelles et originales d'enseignement, méthodes qui demandent très souvent beaucoup de travail. Les événements de la dernière décennie ont montré qu'il est absurde de vouloir faire de l'université une usine à fabriquer des diplômes en série: le sentiment d'aliénation qu'on a ainsi favorisé fut à l'origine de l'agitation étudiante qui a marqué cette période»⁴³. Une augmentation du nombre d'étudiants par groupe-cours a des conséquences désastreuses sur la qualité de la formation des étudiants et sur une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur.

La formation universitaire «doit viser à apprendre à l'étudiant à penser par lui-même, écrit la Commission Angers, à lui communiquer la capacité de se former par lui-même, plutôt qu'à couvrir toute la matière. Cette volonté de couvrir l'ensemble d'une matière ne peut qu'apparaître illusoire, surtout dans un temps où les informations deviennent si rapidement périmées»⁴⁴. Cet objectif de formation, qui prévaut à tous les niveaux de notre système d'éducation, a donné lieu, particulièrement aux niveaux élémentaire, secondaire et collégial, à des expériences nouvelles qui «ont dévoilé, et souvent remis en question, les valeurs sous-jacentes aux approches pédagogiques traditionnelles et aux rapports qu'elles impliquent entre les individus, rapports caractérisés par l'individualisme et l'esprit de compétition. On a ainsi cherché à apprendre aux jeunes à travailler en collaboration, à valoriser diverses formes de compétence et à rechercher l'originalité et l'autonomie par rapport à l'autorité du maître. En un mot, dans un nombre croissant de milieux, on a voulu favoriser la participation active de l'étudiant plutôt qu'une attitude passive de soumission»⁴⁵. Comment concilier cet objectif de formation et les méthodes pédagogiques qu'il suppose avec une augmentation du nombre d'étudiants dans les groupes-cours qui confinerait le professeur aux méthodes traditionnelles d'enseignement?

Le ministère de l'Éducation, en proposant une modification de la taille des groupes semble avoir perdu de vue que la clientèle étudiante des universités a profondément changé depuis vingt ans. L'université d'après-guerre «respectait le modèle traditionnel de l'université constituant un lieu privilégié du développement de la pensée intellectuelle, de la recherche libre naissante, le lieu de la formation de l'élite intellectuelle et sociale dans le cadre des professions libérales traditionnelles»⁴⁶. La réalité de l'université d'aujourd'hui est tout autre. «En effet, la Commission d'étude sur les universités l'a relevé à plusieurs reprises, la clientèle universitaire ne s'est pas seulement accrue au cours des dernières décennies, elle s'est aussi considérablement diversifiée. Son hétérogénéité est de plusieurs ordres: aptitudes, habiletés, histoire scolaire, motivations et attentes vis-à-vis de l'éducation, de la carrière et de la vie en général... Le problème posé à l'institution universitaire est

de taille. Il tient, d'une part, à cette diversité des clientèles jeunes ainsi qu'à l'augmentation du nombre des adultes qui reviennent aux études après avoir acquis la maturation que donne le travail, mais également après avoir perdu certaines habitudes que confère l'habitude de l'étude»⁴⁷.

Les caractéristiques de la clientèle des universités quant à l'âge, aux conditions d'admission, au milieu socio-économique, aux conditions de vie, ont beaucoup évolué depuis vingt ans. La formation de ces « nouveaux » étudiants nécessite un renouvellement complet des méthodes pédagogiques à l'université. Il est impensable de soumettre ceux-ci au régime pédagogique d'autrefois. Le professeur d'aujourd'hui doit « consacrer plus de temps qu'il y a dix ou quinze ans à l'encadrement de ses étudiants, le nombre de ces derniers ayant beaucoup augmenté. Les exigences à ce niveau ne devraient pas diminuer, puisque les étudiants réclament toujours des relations plus personnelles avec le professeur. La diversification des clientèles, en fait d'origine sociale, d'antécédents et même de motivations intellectuelles, obligera certes le professeur à une plus grande souplesse d'adaptation dans ses échanges avec tous ces types d'étudiants »⁴⁸.

L'accès à « l'université d'un plus grand nombre d'étudiants, surtout d'étudiants moyens »⁴⁹, pose aux professeurs des défis nouveaux qu'il leur faut relever pour que la démocratisation de l'enseignement supérieur conserve son véritable sens. Pour être accessible aux étudiants de toutes les couches sociales, non seulement aux étudiants de milieux favorisés mais aussi à ceux de milieux moins favorisés, l'université doit offrir des conditions de formation qui permettent aux étudiants les moins bien nantis socialement et culturellement de réussir leurs études. En ce sens, augmenter le nombre d'étudiants par groupe-cours, c'est se leurrer sur la question de l'accessibilité aux études supérieures. Peu ou pas encadrés, une proportion considérable d'étudiants ne pourront mener à terme leurs études. Seuls les plus « brillants », les plus « favorisés » réussiront. Est-ce là l'objectif de démocratisation que poursuit l'État? Nous osons croire que non. La véritable accessibilité à l'enseignement universitaire s'évalue, non seulement par le nombre d'étudiants qui entrent à l'université, mais aussi par le nombre d'étudiants qui réussissent leurs études.

L'ex-ministre Camille Laurin l'a affirmé: « nous dirons... encore oui à l'accessibilité et à la démocratisation. Il n'est pas question de stopper l'accès à l'université, non plus que de procéder à un contingentement général des admissions. Des cohortes encore considérables d'étudiants sont attendues dans les universités et, j'en suis convaincu, nos institutions peuvent et doivent les accueillir... Il serait socialement et culturellement inacceptable que l'austérité se traduise par un rétrécissement des voies d'entrée et par un arrêt du développement de nos ressources humaines »⁵⁰. C'est pour ces raisons, pour permettre l'accès à l'université à des milliers de jeunes et de moins jeunes Québécois, que le gouvernement doit reconsidérer dans les plus brefs délais ses décisions concernant le financement du

réseau universitaire québécois. Sinon il faudra déplorer le fait que la « génération qui a le plus profité du déblocage des années soixante est maintenant au pouvoir, en train de refuser à celle qui la suit une véritable égalité des chances »⁵¹.

Geneviève Racette

NOTES

1. Conseil des universités, *Bulletin d'information*, Bulletin 2, numéro 3, décembre 1984, p. 6.
2. *Avis du Conseil des universités du ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire 1981-1982. Niveau global de financement du réseau universitaire*. Avis no 80.6, Québec, 22 janvier 1981, p. 45.
3. *L'avenir des universités québécoises. Vers une politique des universités*. Discours prononcé par le docteur Camille Laurin, ministre de l'Éducation, devant des représentants de la communauté universitaire québécoise, à l'Université de Montréal, le 3 février 1981, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, p. 3 et 4.
4. *Mémoire des Fédérations de professeurs d'université à la Commission parlementaire de l'éducation et de la main-d'œuvre du Québec*, 10 octobre 1984, p. 10.
5. *Ibid.*, p. 10-11.
6. *Ibid.*, p. 5.
7. *Ibid.*, p. 13.
8. *Ibid.*, p. 17.
9. *Ibid.*, p. 17-18.
10. Conseil des universités, p. 1.
11. *Ibid.*, p. 1.
12. *Les étudiants à l'université*, Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire (Commission d'étude sur les universités, Gouvernement du Québec), Rapport, mai 1979, Livre troisième, p. 18.
13. *Avis au ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire 1980-1981*, Conseil des universités, avis no 79.9, Québec, 6 mars 1980, p. 7.
14. *Les étudiants à l'université*, p. 15.
15. *L'avenir des universités québécoises*, p. 6.
16. *Ibid.*, p. 6.
17. Pierre Chenard, *Université et démocratie*, un couple utopique? Université du Québec, avril 1980, p. 12.
18. *Ibid.*, p. 13.
19. *Ibid.*, p. 14.
20. *Avis au ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire 1980-1981*, p. 10.
21. *Ibid.*, p. 8.
22. *L'Université et la société: une interdépendance à redéfinir*. Comité d'étude sur l'université et la société québécoise (Commission d'étude sur les universités, Gouvernement du Québec), Rapport, mai 1979, p. 12.
23. *Les étudiants à l'université*, p. 12.
24. Michel Falardeau, *Indicateurs socio-économiques de l'enseignement supérieur. Évolution comparée Québec-Ontario 1974-75 à 1980-81*, Direction de l'enseignement supérieur, Service études et développement, 15 octobre 1980, p. 6.
25. *Les étudiants à l'université*, p. 10.
26. *Ibid.*, p. 10.
27. *Ibid.*, p. 11.
28. Huguette Ruimy-Van Dromme, *L'accessibilité à l'enseignement universitaire au Québec*, Communication présentée au Colloque sur l'UQAM des années 1980 organisé par le SPUQ, 5 décembre 1980, p. 5.

29. Pierre Chenard, *Université et démocratie, un couple utopique?* p. 15.
 30. *Ibid.*, p. 10.
 31. *Ibid.*, p. 3.
 32. *Les étudiants à l'université*, p. 13.
 33. Huguette Ruimy-Van Dromme, *L'accessibilité à l'enseignement universitaire au Québec*, p. 7.
 34. *Avis au ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire 1980-1981*, p. 11.
 35. *Ibid.*, p. 11-12.
 36. *Les étudiants à l'université*, p. 27.
 37. *Ibid.*, p. 27.
 38. *L'avenir des universités québécoises*, p. 9.
 39. *Les étudiants à l'université*, p. 23.
 40. *Mémoire des Fédérations des professeurs d'université*, p. 7.
 41. *Les étudiants à l'université*, p. 29.
 42. *Mémoire des Fédérations des professeurs d'université*, p. 13.
 43. William Goede, rédacteur, *Guide des principes, directives et clauses modèles* (Association canadienne des professeurs d'université, 1979), p. 57-58.
 44. *Les étudiants à l'université*, p. 51.
 45. *Ibid.*, p. 50.
 46. *L'organisation et la gestion à l'université*, p. 6.
 47. *Les étudiants à l'université*, p. 49-50.
 48. *Rapport du Comité de coordination* (Commission d'étude sur les universités), Gouvernement du Québec, mai 1979), p. 54.
 49. *Les étudiants à l'université*, p. 50.
 50. *L'avenir des universités québécoises*, p. 6.
 51. Lise Bissonnette, « Le vrai référendum: oui ou non à l'école », *L'actualité*, mars 1981, p. 22.
-